



La **MCF**, une **mutuelle** adaptée
au **corps médical et paramédical**
pour bien démarrer votre
vie active

Complémentaires santé

Topaze, Agate, Grenat et Diamant

Assurances

Auto et Habitation
Protection juridique santé



2012

www.mutuelle-mcf.fr



Bienvenue dans vos années MCF

La MCF a tout pour vous simplifier la vie et vous accompagner dans votre vie professionnelle.

La MCF a l'exigence de la modération tarifaire au service d'une couverture mutualiste sans défaut.

La MCF veut aujourd'hui en faire profiter tous ceux qui ne veulent pas se compliquer la vie et bénéficier d'une mutuelle de qualité après leurs études.

La MCF vous propose des services complémentaires pour faciliter votre entrée dans la vie active : des assurances auto et habitation, et une protection juridique.

La MCF vous invite à une transition tout en douceur grâce à des services adaptés à votre nouvelle vie.

Tout simplement.

L'équipe MCF

Une mutuelle dédiée au corps médical et paramédical

Sensible aux **spécificités du corps médical et paramédical** et à ses besoins en matière de santé, la MCF propose des garanties adaptées. Les **complémentaires de santé** Topaze, Agate, Grenat et Diamant répondent chacune, au plus près, aux attentes des jeunes actifs du secteur médical et paramédical en matière de **soins**, de **prévention santé** et de **Bien-être**.

Du Haut de Gamme, pour aller encore plus loin dans vos remboursements de soins

Pour faire face à des soins parfois onéreux ou pour bénéficier de forfaits encore plus avantageux, la MCF propose **une garantie Haut de Gamme, la mutuelle Diamant**.

Des remboursements jusqu'à 300 % pour vos soins dentaires (hors orthodontie) et vos consultations optiques, un forfait « Bien-être » à hauteur de 150 €, et bien d'autres forfaits. La garantie Diamant est l'assurance d'être remboursé au plus près de vos dépenses de santé.

MCF c'est bon de savoir où l'on va !

Adhérer à la MCF, c'est simple !

- 1- Choisissez votre mutuelle.
- 2- Remplissez le bulletin d'adhésion en page 5 de cette brochure.
- 3- Préparez les pièces à joindre avec votre bulletin d'adhésion :
 - Un Relevé d'Identité Bancaire ou postal,
 - Le chèque du premier règlement à l'ordre de MCF ou votre numéro de CB si paiement par carte bancaire (voir bulletin d'adhésion),
 - Une photocopie de l'attestation jointe à votre carte Vitale,
 - Le certificat de radiation de votre mutuelle précédente, le cas échéant.
- 4- Envoyez le bulletin d'adhésion, votre règlement et toutes les pièces demandées à l'adresse suivante :

MCF
28 rue Fortuny - 75017 PARIS

1. Une gamme de garanties adaptées à votre nouvelle vie



TOPAZE

Vous bénéficiez de la couverture de base.



AGATE

Des soins remboursés jusqu'à 150 % + forfaits optique, dentaire, pilule contraceptive, naissance, bien-être, chirurgie réfractive...



GRENAT

Des soins remboursés jusqu'à 200 % + forfaits optique, dentaire, pilule contraceptive, naissance, bien-être, chirurgie réfractive...



DIAMANT

Des soins remboursés jusqu'à 300 % + forfaits optique, dentaire, pilule contraceptive, naissance, bien-être, chirurgie réfractive...

Haut de gamme

2. Une couverture immédiate

- **Un tiers payant national** : pas d'avance d'argent avec le tiers payant national MCF dans toute la France.

- Des démarches de remboursements simplifiées grâce à des accords avec les Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

3. Pas de questionnaire santé

4. Des facilités de paiement

5. Des assurances pour une protection globale

Pour compléter vos garanties santé, la MCF vous fait bénéficier de prestations supplémentaires : Assistance à domicile et Assistance vie quotidienne.

6. Et aussi : Des assurances AUTO et LOGEMENT Une PROTECTION JURIDIQUE santé

Côté remboursements, tout est clair !

Haut de gamme

	Sécurité sociale	TOPAZE	AGATE	GRENAT	DIAMANT
Hospitalisation ou chirurgie lourde					
Hospitalisation médicale et chirurgicale > 30 jours sur soins ou actes ≥ 120 €	100%	100%	100%	100%	100%
Franchise 18€ sur soins ou actes ≥ 120€		OUI	OUI	OUI	OUI
Hospitalisation avec soins < 120€	80%	100%	100%	100%	100%
Forfait journalier hospitalier		18€/J	18€/J	18€/J	18€/J
- Forfait journalier hospitalier psychiatrique et neuropsychiatrique (1)		13,50€/J	13,50€/J	13,50€/J	13,50€/J
- Supplément chambre particulière (2)			16 €/J	25 €/J	25 €/J
- Lit d'accompagnement en cas d'hospitalisation (3)			16 €/J	25 €/J	35 €/J
Dans le cadre du parcours de soins					
Médecin traitant généraliste	70%	100%	150%	200%	250%
Médecin traitant spécialiste	70%	100%	150%	200%	250%
Médecin correspondant (généraliste)	70%	100%	150%	200%	250%
Médecin correspondant (spécialiste)	70%	100%	150%	200%	250%
Chirurgie sans hospitalisation avec soins < 120€	70%	100%	150%	200%	250%
Imagerie diagnostic et échographie	70%	100%	150%	200%	250%
Hors du parcours de soins					
Médecin généraliste	30%	30%	30 + 30 %	30 + 30 %	30 + 30 %
Médecin spécialiste	30%	30%	30 + 30 %	30 + 30 %	30 + 30 %
Soins externes dans un centre de santé ou en établissements publics ou privés	30%	30%	30 + 30 %	30 + 30 %	30 + 30 %
Imagerie diagnostic et échographie	30%	30%	30 + 30 %	30 + 30 %	30 + 30 %
Accès direct spécifique avec médecin traitant déclaré					
Gynécologie, ophtalmologie	70%	100%	150%	200%	250%
Médecin psychiatre et neuropsychiatre (4)	70%	90%	100%	100%	100%
Non visé dans le parcours de soins					
Soins dentaires (hors orthodontie)	70%	100%	150%	200%	300%
Prothèses dentaires	70%	70%	100%	130%	300%
Prothèses (hors dentaire), appareillages divers et accessoires (5)	60%	70%	100%	130%	300%
Optique	60%	100%	150%	200%	300%
Soins sage-femmes	70%	70%	100%	130%	300%
Soins infirmiers et kinésithérapie (5)	60%	100%	100%	130%	200%
Analyses	60%	60%	100%	100%	200%
Orthodontie	70%	100%	100%	100%	150%
Pharmacie 15%	15%	15%	15%	15%	15%
Pharmacie de 30% à 100%	35 à 100%	100%	100%	100%	100%
Thermalisme :					
- Actes médicaux	70%	70%	100%	100%	150%
- Séjours, pratiques complémentaires, transport	65%	65%	100%	100%	100%
Transport	65%	65%	100%	100%	100%
Orthophonistes et orthoptistes (5)	60%	60%	100%	100%	100%
Les + MCF					
Pedicure - Podologue			40 €	50 €	120 €
Prime Mariage			30 €	50 €	90 €
Chirurgie réfractive (myopie) : forfait pour les 2 yeux (6)			150 €	300 €	450 €
Médicaments non prescrits (7)			15 €	20 €	40 €
Veinotoniques non remboursés			10 €	20 €	60 €
Bas de contention pris en charge par le régime obligatoire			100%	150%	200%
Pilules contraceptives, traitements oestroprogestatifs, implants contraceptifs (8)			60 €	90 €	120 €
Forfaits annuels					
Prime naissance (9)			160 €	250 €	300 €
Dentaire (7)			80 €	150 €	300 €
Optique montures, verres et lentilles (7)			80 €	150 €	250 €
Cure de sevrage tabagique (10)			30 €	50 €	110 €
FORFAIT BIEN-ETRE panier de soins au choix (11)					
Diététique					
Shiatsu					
Sophrologue			60 €	80 €	150 €
Acupuncture					
Homéopathe					
Ostéopathe					
Actes de prévention					
Vaccins et rappels (12)	65%	OUI	OUI	OUI	OUI
Bilan du langage oral (13)	60%	OUI	OUI	OUI	OUI
Solidarité					
Fonds d'entraide		OUI	OUI	OUI	OUI
Et en plus					
Capital décès (14)		265 €	430 €	660 €	915 €
Complément hospitalisation à partir du 4 ^{ème} jour et jusqu'au 8 ^{ème} jour inclus			15 €/J	15 €/J	15 €/J

Le présent tableau a été élaboré sur les bases de la nomenclature de la Sécurité sociale en vigueur au 17/11/2011 et aux décrets d'application à la date de l'Assemblée générale du 17/11/2011. Toute modification de présentation des prestations et taux de remboursement, engendrée par une modification de cette nomenclature ou de la réforme de l'Assurance Maladie, ne saurait en aucune manière engager la responsabilité de la MCF. Les participations forfaitaires et les franchises médicales, obligatoires, restent à la charge de l'adhérent si celles-ci sont dues.

Risques couverts : tous les actes pris en charge par la Sécurité sociale et ceux refusés ou hors nomenclature signalés dans ce tableau des remboursements. Les taux de référence sont ceux indiqués à l'article R 322-1 du Code de la Sécurité sociale. La modification de ces taux n'entraîne pas la modification du taux de participation de la MCF.

(1) Limité en psy et neuropsy à 30 jours/an sur la Topaze, à 90 jours/an sur l'Agate, la Grenat et le Diamant.

(2) Limité à 15 jours/an sur l'Agate, à 30 jours/an sur la Grenat et le Diamant.

(3) Limité à 20 jours/an pour l'un des 2 parents sur l'Agate, la Grenat et le Diamant.

(4) Psychiatre et neuropsychiatre limités à 20 séances/an.

(5) Après acceptation par la Sécurité sociale.

(6) Si opération pour un seul oeil, forfait divisé par 2.

(7) Versé(s) sur présentation d'une facture et limité à une fois par année civile.

(8) Non remboursés par la Sécurité sociale : forfait annuel versé sur présentation d'une facture.

(9) Versée aux adhérents ou adhérentes inscrit(es) depuis au moins 10 mois consécutifs à la même garantie au jour de la naissance, limitée à une prime par enfant et par famille.

(10) Versé sur présentation d'une ordonnance et d'une facture d'un substitut nicotinique, limité à une fois par année civile.

(11) Remboursements sur présentation d'une facture acquittée portant le cachet complet et le n° identifiant du professionnel de santé, limités à une fois par année civile. Remboursement à hauteur de 20 € par visite selon la discipline choisie pour l'Agate ou la Grenat, et à hauteur de 30 € pour la Diamant.

(12) Vaccins et rappels pris en charge ou non par la Sécurité sociale ayant une autorisation de mise sur le marché à la date des soins.

(13) Le bilan du langage oral et/ou le bilan d'aptitude à l'acquisition du langage écrit sont pris en charge dans le cadre des actes de prévention à condition qu'il s'agisse d'un 1^{er} bilan réalisé chez un enfant de moins de 14 ans.

(14) Toutes causes sauf suicide. En cas du décès du membre participant ou de son conjoint adhérent, une aide immédiate au décès est versée à un proche (parent, conjoint, enfant) sur simple présentation de son certificat d'hérité et de l'acte de décès de l'adhérent.

Pour
les

prix

place à la modération !

COTISATIONS - TARIFS MENSUELS EN €

Tranches d'âges*	TOPAZE	AGATE	GRENAT	DIAMANT
0 à 17 ans	6,35	20,05	26,40	44,30
18 à 24 ans	15,85	35,90	54,85	90,75
25 à 29 ans	16,90	36,95	60,15	100,25
30 à 34 ans	17,95	45,40	63,30	106,60
35 à 39 ans	22,15	54,85	71,75	121,35
40 à 44 ans	23,20	58,05	78,10	129,80
45 à 49 ans	25,35	61,20	87,60	146,70

DES AVANTAGES

Tarifs valables jusqu'au 31 décembre 2012 - * Changement de tranche d'âge : il a lieu le 1^{er} janvier suivant votre anniversaire.

- **Une cotisation annuelle, un règlement mensuel** : vous pouvez choisir de mensualiser votre cotisation sans frais supplémentaires.
- **Des avantages pour les familles** : exonération de la cotisation pour le 3^e enfant et les suivants.

Conditions générales

● Qui peut adhérer ?

- Les professionnels ou anciens professionnels de santé qui, en France, relèvent d'un régime de Sécurité sociale.

- Le conjoint, concubin ou partenaire lié par un PACS ou enfants à charge (si l'un des deux parents est adhérent) considérés comme ayants droit en matière de Sécurité sociale** (une cotisation par membre). Chaque ayant droit doit adhérer à la même garantie que le membre participant.

● Durée d'une garantie

L'adhésion vient à échéance le 31 décembre de chaque année. Elle se reconduit tacitement au 1^{er} janvier de l'année suivante.

● Prise d'effet des garanties

L'adhésion est enregistrée le premier jour du mois civil qui suit la réception de la demande.

● Paiement fractionné

Sans frais de fractionnement.

● Délai de carence

Le délai de carence est de 1 mois. Il s'applique lors de votre première adhésion si vous n'étiez pas couvert par une autre mutuelle et uniquement en cas de maladie. Il est de 10 mois pour la maternité.

Vous n'avez pas de délai de carence dans les 2 cas suivants :

- en cas d'accident,
- si vous étiez couvert par une autre mutuelle et que vous fournissez un certificat de radiation de moins d'un mois.

** art. L 161-14-1 du Code de la Sécurité sociale

Pour vous, toujours plus loin...

Pour plus d'informations :
Tél. 04 26 31 79 03 (appel non surtaxé)

● Prestations automatiques de la MCF :

- **Une assistance à domicile** : en cas de maladie des enfants ou des parents, une garde vient s'occuper des enfants.
- **Une assistance vie quotidienne** :
 - soutien et accompagnement psychologique par téléphone, pour faire face à des inquiétudes ou des problèmes d'ordre personnel,
 - renseignements juridiques portant sur le logement, la fiscalité, les droits du consommateur, défense en recours...,
 - rapatriement à l'étranger, organisation et prise en charge de l'évacuation d'urgence vers la structure médicale adaptée la plus proche (Risques assurés par la Compagnie d'assurances : ACE).

MCF PROTECTION JURIDIQUE SANTÉ

Besoin d'une aide juridique en cas de litige, d'erreur médicale ou suite à une agression ? La MCF vous propose 2 formules pour vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches :

- **6 € PAR AN et par bénéficiaire** : L'ASSISTANCE JURIDIQUE TÉLÉPHONIQUE + PROTECTION JURIDIQUE SANTÉ (base)
- **12 € PAR AN et par bénéficiaire** : ASSISTANCE JURIDIQUE TÉLÉPHONIQUE + PROTECTION JURIDIQUE SANTÉ (base + option)

L'ASSISTANCE JURIDIQUE TÉLÉPHONIQUE : une écoute et des renseignements juridiques concernant l'habitation, le logement, le travail, la protection sociale...

LA PROTECTION JURIDIQUE SANTÉ, pour vous assister et faire valoir vos droits :

- **Garantie de base** : si vous êtes victime d'une agression, d'une erreur médicale ou de diagnostic, d'une infection nosocomiale...
- **Option** : si vous êtes victime d'un accident, d'une agression ou êtes malade, nous vous aidons à faire valoir vos droits auprès de votre employeur, des services publics, des organismes sociaux...

Prestations assurées par CFDP Assurances

Plus d'infos sur www.mutuelle-mcf.fr

• Règlement :

Paiement fractionné :

Prélèvement : Mensuel Trimestriel Semestriel

Paiement annuel :

Type de règlement : Chèque Carte bancaire

Si vous avez choisi le paiement fractionné, remplir l'autorisation de prélèvement ci-jointe.

La première fraction est à joindre obligatoirement à votre bulletin d'adhésion soit par chèque soit par carte bancaire, dans ce cas remplir les renseignements ci-dessous.

À compléter uniquement si vous réglez par carte bancaire :

N° de carte bancaire :

Date d'expiration : Titulaire :

• Signature de l'adhérent :

J'ai pris connaissance des statuts, du règlement mutualiste MCF et de la notice d'information MCF, disponibles sur www.mutuelle-mcf.fr, dans les accueils MCF et par correspondance auprès de la MCF - 28 rue Fortuny - 75017 PARIS et j'en accepte les conditions. Je déclare conformément à l'article 221-4 du Code de la Mutualité, avoir pris connaissance et être en possession des statuts de la mutuelle, de son règlement mutualiste et des informations concernant les garanties dont le risque est porté par un autre organisme assurantiel et avoir disposé d'un délai de réflexion de 30 jours à compter de la date d'adhésion, conformément aux dispositions prévues par l'article L223-8 du Code de la Mutualité.

Fait à : le : Signature de l'adhérent :

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, l'adhérent bénéficie d'un droit de rectification des données nominatives le concernant et peut s'opposer à ce que ses nom, prénom et adresse soient communiqués à des tiers en cochant la case ci-contre ou en s'adressant par courrier à la MCF - 28 rue Fortuny - 75017 Paris.

En application de l'article L. 211-5 du Code de la Mutualité, l'Union Mutualiste Générale de Prévoyance (UMGP) - sise 28 rue Fortuny - 75017 Paris - se substitue intégralement à la Mutuelle des Cliniques de France (MCF) pour la constitution des garanties d'assurances maladie et accident offertes aux membres participants de la cédante et de leurs ayants droits, pour l'exécution des engagements nés ou à naître relevant des branches 1, 2, 20 et 21.

Si l'agrément accordé à l'union qui se substitue lui est retiré, le bulletin d'adhésion mentionné à l'article L. 221-1 du Code de la Mutualité sera résilié le dixième jour à midi à compter de la date de la publication de la décision du retrait d'agrément, la portion de la cotisation afférente à la période non garantie étant alors restituée au souscripteur. Il est expressément reconnu tant par la mutuelle que par l'adhérent que le lieu d'exécution de la prestation de service délivrée et effectuée par la mutuelle, conformément au contrat mutualiste, est en son siège social à Paris.

Pièces à joindre au bulletin d'adhésion :

- La présente demande d'adhésion, remplie et signée,
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal pour recevoir vos virements,
- Le chèque du premier règlement à l'ordre de MCF ou votre numéro de CB si paiement par carte bancaire (voir ci-dessus),
- Une photocopie de l'attestation jointe à votre carte Vitale,
- Le certificat de radiation de votre mutuelle précédente, le cas échéant.

→ Envoyer votre dossier complet à MCF - 28 rue Fortuny - 75017 PARIS

6



Si vous souhaitez régler par prélèvement bancaire, merci d'écrire très lisiblement dans le cadre ci-contre le nom et les coordonnées bancaires de l'établissement teneur de votre compte et n'oubliez pas également de remplir et signer l'autorisation de prélèvement au dos de ce coupon.

Nom de l'établissement bancaire :

Adresse :

Code postal et ville :

.....
.....
.....
.....



Nos assurances : auto et habitation

Nous négocions les prix, vous en profitez !

En tant qu'adhérent MCF vous bénéficiez d'offres spéciales sur nos assurances auto et habitation, spécialement conçues pour ceux qui entrent dans la vie active.



Auto

À partir de 49,45 € / mois (ou 546 € / an) en Tous risques et 28,45 € / mois (ou 314 € / an) au Tiers

Exemple pour un conducteur de 27 ans, 20% de bonus, 8 ans de permis, pour une Peugeot 206 XR datant de 2001

● **3 formules de protection** : Tiers - Vol / Incendie - Tous risques

● **Des garanties qui facilitent la vie** :

- Le prêt d'un véhicule pendant toute sa durée d'immobilisation⁽¹⁾.
- Nous venons chercher le véhicule accidenté et le ramenons réparé à votre domicile ou lieu de travail⁽¹⁾.
- Une assistance disponible 7j/7 et 24h/24.
- Nettoyage intérieur et extérieur du véhicule⁽¹⁾.

(1) En cas de sinistre, dès l'instant où une prise en charge, même partielle, peut être délivrée.

Contrats souscrits auprès de « AUTOFIRST - SOCIÉTÉ DE COURTAGE D'ASSURANCES - B.P. 150 - 62327 BOULOGNE SUR MER CEDEX - S.A.S. au capital de 1 577 847 €

RCS Boulogne-sur-Mer B 404 843 799 - Code APE 6622 Z - SIRET 404 843 799 00028 - N° d'immatriculation ORIAS : 07 005 053 (www.orias.fr)

Garantie financière et assurance de Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances

Exerce sous contrôle de l'ACP - 61 rue Taitbout, 75009 PARIS et dans le cadre des dispositions de l'article L 520-1-II, 1° b du Code des Assurances ». Courtier : UMGP Courtage - SARL de courtage d'assurances au capital de 50 000 euros -

RCS Paris 488530304 - code APE 6622Z. **Siège social** : 28 rue Fortuny - 75017 Paris - RC Professionnelle et garanties financières conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des Assurances. N° ORIAS : 07 005 526. / **Co-courtier** :

BOTTICELLI COURTAGE - SARL de courtage d'assurances au capital de 6 000€ - RCS Marseille 482 270 579 - code APE 6622 Z. **Siège social** : Tour Méditerranée - 65 avenue Jules Cantini - 13298 Marseille Cedex 20 - RC Professionnelle

et garanties financières conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des Assurances. N° ORIAS 07 008 727



Habitation

La MCF a négocié pour vous un contrat sur mesure et **sans franchise** * pour assurer votre logement.

* Sauf catastrophes naturelles

Garanties proposées

Type de logement		Incendie	Dégâts des eaux	Vol	Bris de glace	Tarifs annuels
Studio ou F1	Option A *	7 500 €	6 000 €	-	6 000 €	69 €
	Option B *	7 500 €	6 000 €	4 500 €	6 000 €	77 €
F2	Option A *	9 000 €	8 000 €	-	8 000 €	89 €
	Option B *	9 000 €	8 000 €	6 000 €	8 000 €	97 €
F3	Option A *	12 000 €	9 000 €	-	9 000 €	110 €
	Option B *	12 000 €	9 000 €	7 500 €	9 000 €	119 €
F4	Option A *	12 000 €	9 000 €	-	9 000 €	120 €
	Option B *	12 000 €	9 000 €	7 500 €	9 000 €	129 €

Possibilité d'extension des capitaux garantis sur demande. *Option A : sans vol - *Option B : avec vol.

● **Le rééquipement à neuf** : de vos appareils électroménagers et audiovisuels totalement endommagés lors d'un sinistre.

● **Intégralement remboursé** : avec la MCF, vous ne payez aucune franchise sauf en cas de catastrophes naturelles.

● **Gagnez du temps** : dès que vous avez souscrit en agence MCF, une attestation vous est remise immédiatement.

Assureur : GENERALI IARD - Société Anonyme au capital de 59 493 775 euros, Entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 7 boulevard Haussmann - 75009 Paris, RCS PARIS 552 062 663 / **Courtier gestionnaire du contrat et des sinistres** : VITAL ASSUR - Société Anonyme de courtage en assurances du groupe MGEL au capital de 42 000 euros - RCS Strasbourg B 389 426 065. Siège social : 4 bis rue de Londres - 67000 Strasbourg - RC Professionnelle et garanties financières conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des Assurances. N° ORIAS : 07 030 428 / **Courtier** : UMGP Courtage - SARL de courtage d'assurances au capital de 50 000 euros - RCS Paris 488530304 - code APE 6622Z. Siège social : 28 rue Fortuny - 75017 Paris - RC Professionnelle et garanties financières conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des Assurances. N° ORIAS : 07 005 526. / **Co-courtier** : BOTTICELLI COURTAGE - SARL de courtage d'assurances au capital de 6 000 euros - RCS Marseille 489 270 579 - code APE 6622 Z. Siège social : Tour Méditerranée - 65 avenue Jules Cantini - 13298 Marseille Cedex 20 - RC Professionnelle et garanties financières conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des Assurances. N° ORIAS : 07 008 727.

Obtenez nos tarifs et souscrivez du lundi au vendredi de 9 h à 19 h au :

04 26 31 79 04

(appel non surtaxé)

Notre mutuelle : → en pratique

Remboursements : mode d'emploi

- **Tiers payant national** : avec votre carte de Tiers payant vous n'avez pas d'avance d'argent à faire en pharmacie, chez le radiologue, au laboratoire et auprès des auxiliaires médicaux.
- **Remboursements simplifiés et rapides** : vous n'avez aucune démarche à effectuer pour recevoir le remboursement de la part mutuelle, votre centre de Sécurité sociale nous adressant directement le relevé de vos prestations pour le remboursement de la part mutuelle.
- **Paiement fractionné** : vous pouvez payer votre cotisation en plusieurs fois sans frais supplémentaires avec des prélèvements à date fixe.

Vos accueils :

● à Paris :

54 boulevard Saint-Michel - 75006 Paris
- RER Luxembourg
- M° ligne 10 Cluny-La Sorbonne ou ligne 4 Saint-Michel
Ouvert de 9h 00 à 17h 50 (17h 20 le vendredi)

● à Aix-en-Provence :

2 rue Reine Jeanne - 13100 Aix-en-Provence
Ouvert de 10h 30 à 16h 30

● à Marseille :

176 boulevard Baille - 13005 Marseille
Tour Méditerranée - 65 av Jules Cantini - 13006 Marseille
Ouvert de 10h 30 à 16h 30

● à Montpellier :

3 place de la Canourgue - 34000 Montpellier
Ouvert de 10h 30 à 16h 30

● à Nice :

36 rue Buffa - 06000 Nice
Ouvert de 10h 30 à 16h 30

Pour nous contacter :

● Par courrier :

MCF
28 rue Fortuny
75017 PARIS

● Par e-mail :

www.mutuelle-mcf.fr,
rubrique « Nous contacter »

● Site internet :

www.mutuelle-mcf.fr

Par téléphone :

du lundi au vendredi de 9h 00 à 17h 00

04 26 31 79 03

(appel non surtaxé)

